

ANNEXE I

RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

ZOLVIX 25 mg/ml, solution buvable pour ovins

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Substance active:

Chaque ml contient 25 mg de monépantel

Excipients:

Composition qualitative en excipients et autres composants
RRR- α -tocophérol
Bêta-carotène
Huile de maïs
Propylène glycol
Hydroxystéarate de macrogolglycérol
Polysorbate 80
Propylène glycol monocaprylate
Propylène glycol dicaprylocaprate

Solution orange limpide

3. INFORMATIONS CLINIQUES

3.1 Espèces cibles

Ovins

3.2 Indications d'utilisation pour chaque espèce cible

ZOLVIX solution buvable est un anthelminthique à large spectre destiné au traitement des infections gastro-intestinales à nématodes et des maladies associées chez les ovins, incluant les agneaux, les antenais, les béliers et brebis de reproduction.

Le spectre d'activité inclut le quatrième stade larvaire et les formes adultes de :

<i>Haemonchus contortus</i> *
<i>Teladorsagia circumcincta</i> *
<i>Teladorsagia trifurcata</i> *
<i>Teladorsagia davtiani</i> *
<i>Trichostrongylus axei</i> *
<i>Trichostrongylus colubriformis</i>
<i>Trichostrongylus vitrinus</i>
<i>Cooperia curticei</i>
<i>Cooperia oncophora</i>
<i>Nematodirus battus</i>
<i>Nematodirus filicollis</i>
<i>Nematodirus spathiger</i>
<i>Chabertia ovina</i>
<i>Oesophagostomum venulosum</i>

* y compris les larves inhibées

3.3 Contre-indications

Aucune.

3.4 Mises en gardes particulières

L'efficacité n'a pas été établie chez les ovins pesant moins de 10 kg.

Une utilisation non raisonnée d'antiparasitaires ou s'écartant des recommandations du RCP peut augmenter la pression de sélection de résistance et entraîner une diminution de l'efficacité. La décision d'utiliser le produit doit être fondée sur l'identification de l'espèce parasitaire et l'évaluation de la charge parasitaire, ou du risque d'infestation sur la base de ses caractéristiques épidémiologiques, pour chaque troupeau.

L'utilisation répétée pendant une période prolongée, en particulier lors de l'utilisation de la même classe d'actif, augmente le risque de développement d'une résistance. Au sein d'un troupeau, le maintien de refuges sensibles est essentiel pour réduire ce risque. Le traitement systématique à intervalles réguliers, ainsi que le traitement de tout un troupeau doivent être évités. Au lieu de cela, si possible, seuls des animaux individuels ou des sous-groupes sélectionnés doivent être traités (traitement sélectif ciblé). Cela doit être combiné avec des mesures appropriées d'élevage et de gestion des pâturages. Demander conseil auprès du vétérinaire sanitaire pour chaque troupeau.

Des cas isolés de résistance au monépanтел ont été identifiés au sein de l'Union Européenne.

L'utilisation de ce produit doit tenir compte des informations locales sur la sensibilité des parasites cibles, lorsqu'elles sont disponibles.

Afin d'aider à retarder le développement de résistance, il est conseillé aux utilisateurs de vérifier le succès du traitement (par exemple, l'aspect clinique, le nombre d'œufs dans les matières fécales). Il est recommandé de procéder à des investigations complémentaires pour les cas de résistance suspectée, en utilisant une méthode de diagnostic appropriée (par exemple, le test de réduction du nombre d'œufs dans les matières fécales).

Si les résultats du/des test(s) suggèrent fortement une résistance à un anthelminthique particulier, il conviendra d'utiliser une molécule anthelminthique d'une autre classe pharmacologique, dotée d'un mode d'action différent.

Toute résistance démontrée doit être signalée au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou aux autorités compétentes.

3.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles:

L'innocuité du produit n'a pas été établie chez les ovins pesant moins de 10 kg ou âgés de moins de 2 semaines.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux:

Un équipement de protection tel que des gants doit être porté lors de la manipulation du médicament vétérinaire.

En cas de contact accidentel du produit avec la peau ou les yeux, rincer immédiatement à l'eau. Enlever tout vêtement souillé. En cas d'ingestion accidentelle du produit, demander immédiatement conseil à un médecin et lui montrer la notice ou l'étiquette.

Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation du médicament vétérinaire. Se laver les mains et la peau exposée après manipulation du médicament vétérinaire.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement:

Sans objet.

3.6 Effets indésirables

Ovins :

Aucun connu.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou à son représentant local, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification. Voir également la rubrique 16 de la notice pour les coordonnées respectives.

3.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Gestation et lactation:

Le médicament vétérinaire peut être utilisé chez les brebis gestantes et allaitantes.

Fertilité:

Le médicament vétérinaire peut être utilisé chez les ovins reproducteurs.

3.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune connue.

3.9 Voies d'administration et posologie

La dose est de 2,5 mg de monépanтел /kg de poids vif.

Le médicament vétérinaire est administré en une fois.

Cependant, son administration peut être répétée. Les décisions quant à la nécessité de répétition(s) d'un traitement et leur fréquence doivent être fondées sur des conseils professionnels et tenir compte de la situation épidémiologique locale et du mode de vie de l'animal.

Il est recommandé de ne pas utiliser le médicament vétérinaire plus de deux fois par an.

Un sous-dosage peut être à l'origine d'une inefficacité de traitement et favoriser le développement d'une résistance. Pour garantir un dosage correct, le poids corporel doit être déterminé aussi précisément que possible. Si les animaux doivent être traités collectivement, des groupes raisonnablement homogènes doivent être constitués et tous les animaux d'un groupe doivent être traités avec la dose de l'animal le plus lourd.

L'utilisation d'appareils de mesure correctement calibrés est recommandée. La précision du dispositif de dosage doit être minutieusement vérifiée.

Pour assurer la prise totale de ce faible volume de solution, administrer le produit par voie orale en arrière de la langue. Le dispositif d'administration doit être nettoyé après utilisation.

Tableau des posologies :

<u>Poids vif, en kg</u>	<u>Dose, en ml</u>
10 – 15	1,5
16 – 20	2
21 – 25	2,5
26 – 30	3
31 – 35	3,5
36 – 40	4
41 – 50	5
51 – 60	6
61 – 70	7

> 70	1 ml pour chaque tranche additionnelle de 10 kg
------	--

3.10 Symptômes de surdosage (et, le cas échéant, conduite d'urgence et antidotes)

Aucun effet indésirable n'a été constaté à 10 fois la dose thérapeutique.

3.11 Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi, y compris les restrictions liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires antimicrobiens et antiparasitaires en vue de réduire le risque de développement de résistance

Sans objet.

3.12 Temps d'attente

Viande et abats : 7 jours.

Ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine.

4. INFORMATIONS PHARMACOLOGIQUES

4.1 Code ATCvet: QP52AX09.

4.2 Propriétés pharmacodynamiques

Le monépantel est un anthelminthique appartenant à la classe des dérivés d'aminocétonitrile (AAD). Le monépantel agit sur la sous-unité Hco-MPTL-1 du récepteur nicotinique à l'acétylcholine spécifique des nématodes. Il s'agit de la première fonction biologique décrite pour le récepteur Hco-MPTL-1 ; le monépantel est donc efficace contre les nématodes résistant aux autres classes d'anthelminthiques.

ZOLVIX a montré une efficacité vis-à-vis des parasites gastro-intestinaux listés dans la rubrique 3.2, résistants aux (pro)benzimidazoles, au lévamisole, au morantel, aux lactones macrocycliques ainsi que contre les souches de *H. contortus* résistantes aux salicylanilides. De plus, le médicament a montré une efficacité contre le quatrième stade larvaire d'une souche de *H. contortus* dans une étude de laboratoire, alors que l'association abamectine avec le derquantel n'était pas efficace.

4.3 Propriétés pharmacocinétiques

Après administration orale, le monépantel est rapidement absorbé et oxydé en métabolite sulfone. Les concentrations plasmatiques maximales sont atteintes en un jour. Les concentrations plasmatiques diminuent ensuite avec une demi-vie d'environ cinq jours. L'excrétion s'effectue principalement par les selles, mais aussi par les urines. La prise d'aliments ou la diète avant ou peu après le traitement n'influence pas son efficacité.

5. DONNÉES PHARMACEUTIQUES

5.1 Incompatibilités majeures

En l'absence d'études de compatibilité, ce médicament vétérinaire ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

5.2 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 1 an.

5.3 Précautions particulières de conservation

Ce médicament vétérinaire ne nécessite pas de conditions particulières de conservation.

5.4 Nature et composition du conditionnement primaire

Flacons en polyéthylène haute densité fluoré (PEHD) munis de bouchon en polypropylène.

Présentations : Boîte en carton contenant un flacon de 250 ml, 500 ml, 1 l, 2,5 l ou 5 l.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

5.5 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

6. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Elanco GmbH

7. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

EU/2/09/101/002

EU/2/09/101/004

EU/2/09/101/006

EU/2/09/101/008

EU/2/09/101/010

8. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION

Date de première autorisation : 04/11/2009

9. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DU RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

{MM/AAAA}

10. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

ANNEXE II

**AUTRES CONDITIONS ET EXIGENCES PRÉVUES POUR L'AUTORISATION DE MISE
SUR LE MARCHÉ**

Aucune

ANNEXE III
ÉTIQUETAGE ET NOTICE

A. ÉTIQUETAGE

MENTIONS DEVANT FIGURER SUR L'EMBALLAGE EXTÉRIEUR

BOITE EN CARTON

1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

ZOLVIX 25 mg/ml, solution buvable

2. COMPOSITION EN SUBSTANCES ACTIVES

Chaque ml contient 25 mg de monépantel.

3. TAILLE DE L'EMBALLAGE

250 ml

500 ml

1 l

2,5 l

5 l

4. ESPÈCES CIBLES

Ovins

5. INDICATIONS

6. VOIES D'ADMINISTRATION

Voie orale

7. TEMPS D'ATTENTE

Temps d'attente :

Viande et abats : 7 jours.

Ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine.

8. DATE DE PÉREMPTION

Exp. {mm/aaaa}

Après ouverture, à utiliser avant 1 an.

9. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

10. LA MENTION « LIRE LA NOTICE AVANT UTILISATION »

Lire la notice avant utilisation.

11. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE UNIQUEMENT »

À usage vétérinaire uniquement..

12. LA MENTION « TENIR HORS DE LA VUE ET DE LA PORTÉE DES ENFANTS »

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

13. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Elanco GmbH

14. NUMÉROS D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

EU/2/09/101/002 250 ml

EU/2/09/101/004 500 ml

EU/2/09/101/006 1 l

EU/2/09/101/008 2,5 l

EU/2/09/101/010 5 l

15. NUMÉRO DU LOT

Lot {numéro}

MENTIONS DEVANT FIGURER SUR LE CONDITIONNEMENT PRIMAIRE

FLACON PEHD

1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

ZOLVIX 25 mg/ml, solution buvable

2. COMPOSITION EN SUBSTANCES ACTIVES

Chaque ml contient 25 mg de monépantel.

3. ESPÈCES CIBLES

Ovins

4. VOIES D'ADMINISTRATION

Voie orale.

Lire la notice avant utilisation.

5. TEMPS D'ATTENTE

Temps d'attente :

Viande et abats : 7 jours.

Ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine.

6. DATE DE PÉREMPTION

Exp. {mm/aaaa}

Après ouverture, à utiliser avant 1 an.

7. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

8. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Elanco GmbH

9. NUMÉRO DU LOT

Lot {numéro}

B. NOTICE

NOTICE

1. Nom du médicament vétérinaire

ZOLVIX 25 mg/ml, solution buvable pour ovins

2. Composition

Chaque ml de ZOLVIX solution buvable orange clair contient 25 mg de monépantel.

3. Espèces cibles

Ovins

4. Indications d'utilisation

ZOLVIX solution buvable est un anthelminthique à large spectre destiné au traitement des infections gastro-intestinales à nématodes et des maladies associées chez les ovins incluant les agneaux, les antenais, les béliers et les brebis de reproduction.

Le spectre d'activité inclut le quatrième stade larvaire et les formes adultes de :

<i>Haemonchus contortus</i> *
<i>Teladorsagia circumcincta</i> *
<i>T. trifurcata</i> *
<i>T. davtiani</i> *
<i>Trichostrongylus axei</i> *
<i>T. colubriformis</i>
<i>T. vitrinus</i>
<i>Cooperia curticei</i>
<i>C. oncophora</i>
<i>Nematodirus battus</i>
<i>N. filicollis</i>
<i>N. spathiger</i>
<i>Chabertia ovina</i>
<i>Oesophagostomum venulosum</i>

* y compris les larves inhibées

5. Contre-indications

Aucune.

6. Mises en gardes particulières

Mises en gardes particulières:

Une utilisation non raisonnée d'antiparasitaires ou s'écartant des recommandations du RCP peut augmenter la pression de sélection de résistance et entraîner une diminution de l'efficacité. La décision d'utiliser le produit doit être fondée sur l'identification de l'espèce parasitaire et l'évaluation de la charge parasitaire, ou du risque d'infestation sur la base de ses caractéristiques épidémiologiques, pour chaque troupeau.

L'utilisation répétée pendant une période prolongée, en particulier lors de l'utilisation de la même classe d'actifs, augmente le risque de développement d'une résistance. Au sein d'un troupeau, le maintien de refuges sensibles est essentiel pour réduire ce risque. Le traitement systématique à intervalles réguliers, ainsi que le traitement de tout un troupeau doivent être évités. Au lieu de cela, si possible, seuls des animaux individuels ou des sous-groupes sélectionnés doivent être traités (traitement sélectif ciblé). Cela doit être combiné avec des mesures appropriées d'élevage et de gestion des pâturages. Demander conseil auprès du vétérinaire sanitaire pour chaque troupeau.

Des cas isolés de résistance avec le monépanel ont été observés au sein de l'Union Européenne.

L'utilisation de ce produit doit tenir compte des informations locales sur la sensibilité des parasites cibles, lorsqu'elles sont disponibles.

L'efficacité n'a pas été établie chez les ovins pesant moins de 10 kg.

Afin d'aider à retarder le développement de résistance, il est conseillé aux utilisateurs de vérifier le succès du traitement (par exemple, l'aspect clinique, le nombre d'œufs dans les matières fécales). Il est recommandé de procéder à des investigations complémentaires pour les cas de résistance suspectée, en utilisant une méthode de diagnostic appropriée (par exemple, le test de réduction du nombre d'œufs dans les matières fécales).

Si les résultats du/des test(s) suggèrent fortement une résistance à un anthelminthique particulier, il conviendra d'utiliser une molécule anthelminthique d'une autre classe pharmacologique, dotée d'un mode d'action différent.

Toute résistance démontrée doit être signalée au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou aux autorités compétentes.

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles:

L'innocuité du produit n'a pas été établie chez les ovins pesant moins de 10 kg ou âgés de moins de 2 semaines.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux:

Un équipement de protection tel que des gants doit être porté lors de la manipulation du médicament vétérinaire. En cas de contact accidentel du produit avec la peau ou les yeux, rincer immédiatement à l'eau. Enlever tout vêtement souillé. En cas d'ingestion accidentelle du produit, demander immédiatement conseil à un médecin et lui montrer la notice ou l'étiquette.

Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation du médicament vétérinaire. Se laver les mains et la peau exposée après manipulation du médicament vétérinaire.

Gestation et lactation:

Peut être utilisé chez les brebis gestantes et allaitantes.

Fertilité:

Peut être utilisé chez les ovins reproducteurs.

Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions:

Aucune interaction médicamenteuse ou autre forme d'interaction n'est connue.

Surdosage:

Aucun effet indésirable n'a été constaté à 10 fois la dose thérapeutique.

Incompatibilités majeures:

En l'absence d'études de compatibilité, ce médicament vétérinaire ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

7. Effets indésirables

Ovins :

Aucun connu.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification: {détails relatifs au système national}.

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Tableau des posologies

Poids vif en kg	Dose en ml
10 – 15	1,5
16 – 20	2
21 – 25	2,5
26 – 30	3
31 – 35	3,5
36 – 40	4
41 – 50	5
51 – 60	6
61 – 70	7
> 70	1 ml pour chaque tranche additionnelle de 10 kg

Administrer par voie orale à l'aide d'un dispositif de dosage adapté.

9. Indications nécessaires à une administration correcte

La dose est de 2,5 mg de monépantel /kg de poids vif.

Le médicament vétérinaire est administré en une fois. Cependant, son administration peut être répétée. Les décisions quant à la nécessité de répétition(s) d'un traitement et leur fréquence doivent être fondées sur des conseils professionnels et tenir compte de la situation épidémiologique locale et du mode de vie de l'animal.

Il est recommandé de ne pas utiliser le médicament vétérinaire plus de deux fois par an.

Un sous-dosage peut être à l'origine d'une inefficacité de traitement et favoriser le développement d'une résistance. Pour garantir un dosage correct, le poids corporel doit être déterminé aussi précisément que possible. Si les animaux doivent être traités collectivement, des groupes raisonnablement homogènes doivent être constitués et tous les animaux d'un groupe doivent être traités avec une dose correspondant à l'animal le plus lourd.

L'utilisation d'appareils de mesure correctement calibrés est recommandée. La précision du dispositif de dosage doit être minutieusement vérifiée.

Pour assurer la prise totale de ce faible volume de solution, administrer le produit par voie orale en arrière de la langue. Le dispositif d'administration doit être nettoyé après utilisation.

10. Temps d'attente

Temps d'attente :

Viande et abats : 7 jours.

Ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine.

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Ce médicament vétérinaire ne nécessite pas de conditions particulières de conservation.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur la boîte et l'étiquette du flacon après « Exp ». La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 1 an.

12. Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable.

Ces mesures doivent aider à préserver l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire ou à votre pharmacien comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

EU/2/09/101/002

EU/2/09/101/004

EU/2/09/101/006

EU/2/09/101/008

EU/2/09/101/010

Présentations : Boîte en carton contenant un flacon de 250 ml, 500 ml, 1 l, 2,5 l ou 5 l.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

{MM/AAAA}

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés:

Elanco GmbH, Heinz-Lohmann-Str. 4, 27472 Cuxhaven, Allemagne

België/Belgique/Belgien

+3233000338
PV.BEL@elancoah.com

Република България

+48221047815
PV.BGR@elancoah.com

Česká republika

+420228880231
PV.CZE@elancoah.com

Danmark

+4578775477
PV.DNK@elancoah.com

Deutschland

+4932221852372
PV.DEU@elancoah.com

Eesti

+3728807513
PV.EST@elancoah.com

Ελλάδα

+38682880137
PV.GRC@elancoah.com

España

+34518890402
PV.ESP@elancoah.com

France

+33975180507
PV.FRA@elancoah.com

Hrvatska

+3618088411
PV.HRV@elancoah.com

Ireland

+443308221732
PV.IRL@elancoah.com

Ísland

+4589875379
PV.ISL@elancoah.com

Italia

+390282944231
PV.ITA@elancoah.com

Lietuva

+3728840389
PV.LTU@elancoah.com

Luxembourg/Luxemburg

+35220881943
PV.LUX@elancoah.com

Magyarország

+3618506968
PV.HUN@elancoah.com

Malta

+3618088530
PV.MLT@elancoah.com

Nederland

+31852084939
PV.NLD@elancoah.com

Norge

+4781503047
PV.NOR@elancoah.com

Österreich

+43720116570
PV.AUT@elancoah.com

Polska

+48221047306
PV.POL@elancoah.com

Portugal

+351308801355
PV.PRT@elancoah.com

România

+40376300400
PV.ROU@elancoah.com

Slovenija

+38682880093
PV.SVN@elancoah.com

Slovenská republika

+420228880231
PV.SVK@elancoah.com

Suomi/Finland

+358753252088
PV.FIN@elancoah.com

Κύπρος
+38682880096
PV.CYP@elancoah.com

Sverige
+46108989397
PV.SWE@elancoah.com

Latvija
+3728840390
PV.LVA@elancoah.com

United Kingdom (Northern Ireland)
+443308221732
PV.XXI@elancoah.com

Fabricant responsable de la libération des lots:

Elanco France S.A.S, 26 Rue de la Chapelle, F-68330 Huningue, France

17. Autres informations

Le monépanтел est un anthelminthique appartenant à la classe des dérivés d'aminocétonitrile (AAD).

ZOLVIX est efficace vis-à-vis des parasites gastro-intestinaux listés dans la rubrique « Indications d'utilisation », résistants aux (pro)benzimidazoles, au lévamisole, au morantel, aux lactones macrocycliques ainsi que contre les souches de *H. contortus* résistantes aux salicylanilides. De plus, le médicament a montré une efficacité contre le quatrième stade larvaire d'une souche de *H. contortus* dans une étude de laboratoire alors que l'association abamectine avec le derquantel n'était pas efficace.

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.